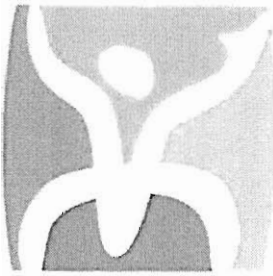


Affiché (e) le : 21 MARS 2017

Retiré (e) le :



**DECISION**  
**N° 33/17/CHPF/D**

**Portant nomination de Mademoiselle  
Moerani AMARU en qualité de chef du  
service social**

ACTE  
RENDU EXECUTOIRE

LE

Le directeur certifie sous sa responsabilité que le présent acte a été publié le :

21 MAR. 2017

et déposé au Haut-commissariat de la République le :

21 MAR. 2017

à la direction générale des ressources humaines du Pays le :

21 MAR. 2017

Le directeur (ou son représentant),

René CAILLET  
DIRECTEUR  
CENTRE HOSPITALIER  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
PIRAE - TAHITI

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE  
LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la délibération n°83-181/AT du 04/11/1983 modifiée relative à la création du centre hospitalier de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°999/CM du 12/09/1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française, notamment ses articles 18 à 20 ;

Vu l'arrêté n° 1408 CM du 26 septembre 2016 portant nomination de M. René Caillet en qualité de directeur du Centre hospitalier de la Polynésie française;

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** –Mademoiselle Moerani AMARU est nommée chef du service social à compter du 20 mars 2017.

**Article 2.** –La directrice des affaires juridiques et des droits des patients et le directeur des ressources humaines et des affaires médicales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressée, affichée dans un lieu ouvert au public, et transmise à la direction générale des ressources humaines et au Haut-commissaire de la République en Polynésie française.

Fait à Piraé, le 21 MAR. 2017

M. René CAILLET  
Directeur  
CENTRE HOSPITALIER  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE  
PIRAE - TAHITI  
**René CAILLET**